Agence de la santé
et des services sociaux
de la Côte-Nord
Québec

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE LANCE UN PROJET D'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNAUTÉS FACE AUX RISQUES CÔTIERS

Baie-Comeau, le 6 octobre 2011 – Le directeur de santé publique de la Côte-Nord, Dr Raynald Cloutier, a présenté aujourd'hui un projet pilote d'accompagnement des communautés face aux risques côtiers, élaboré en collaboration avec l'Alliance de recherche universités-communautés - Défis des communautés côtières (ARUC-DCC) et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

Ce projet constitue une suite logique au rapport « Perceptions de l'érosion des berges de la Côte-Nord et perspectives de santé publique » publié en avril 2009, qui faisait ressortir l'importance d'accorder une place suffisante aux communautés, au plan social et culturel, à l'intérieur du processus de gestion de l'érosion. Ce rapport résultait d'une analyse des interventions entendues lors du Forum citoyen sur l'érosion des berges, tenu à Baie-Comeau en novembre 2007.

Le projet d'accompagnement des communautés face aux risques côtiers comporte deux axes principaux. Le premier concerne l'augmentation de la résilience des communautés face aux risques côtiers. Il s'agit d'un concept de plus en plus répandu lorsqu'il est question d'adaptation aux événements climatiques extrêmes. Dans ce contexte, la résilience réfère essentiellement à la capacité d'une collectivité à faire face à une situation de crise sans pour autant subir des répercussions dramatiques au plan social, économique, politique ou culturel.

Trois municipalités sur la Côte-Nord

Au cours des 18 prochains mois, trois municipalités nord-côtières, dont Portneuf-sur-Mer et Rivière-au-Tonnerre, recevront une aide adaptée à la réalité spécifique de leur milieu de manière à renforcer leur capacité à faire face aux risques côtiers tels que l'érosion des berges. Pour ce faire, un portrait de la situation sera d'abord dressé afin de cerner les besoins particuliers de chaque municipalité participant au projet. Par la suite, un processus de concertation, de médiation et de négociation sera mis en place au sujet des modes de gestion et de communication des risques côtiers. La démarche se veut inclusive et participative alors que l'ensemble des personnes concernées par la problématique seront invitées à prendre part au projet.

Le deuxième axe du projet vise la coordination et l'harmonisation des actions en matière de gestion des risques côtiers. Ce processus est rendu complexe en raison notamment de l'implication de plusieurs ministères et organisations locales et régionales ayant leurs propres responsabilités et obligations légales. De là l'importance d'établir un mécanisme de dialogue entre les différents acteurs, de développer un langage commun, d'accroître les connaissances et d'identifier conjointement des solutions.

…2

Le projet d'accompagnement des communautés face aux risques côtiers bénéficie du soutien scientifique de M. Steve Plante, directeur de l'ARUC-DCC et de Mme Geneviève Brisson, anthropologue à l'INSPQ. Il est aussi soutenu financièrement par le ministère de la Sécurité publique, la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord et l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord.

Le projet permettra de mettre en œuvre sur la Côte-Nord une démarche ayant fait ses preuves ailleurs au Canada. Ultimement, la Direction de santé publique entend favoriser le transfert des connaissances acquises dans le cadre du projet vers l'ensemble des municipalités de la Côte-Nord affectées par les risques côtiers. Pour ce faire, des outils de communication et d'information seront développés et des occasions d'échange et de partage seront créées afin de permettre à l'ensemble de la région de bénéficier des retombées du projet.

- 30 -

Source : Pascal Paradis
Conseiller en communication
Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord
418 589-9845, poste 2268